

2012

Sous la direction scientifique de

MARCELIN JOANIS – LUC GODBOUT
JEAN-YVES DUCLOS

Le Québec économique

Le **point** sur le **revenu** des Québécois



Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations

<http://qe.cirano.qc.ca/>



**Presses de
l'Université Laval**

Chapitre 8

LES TRAVAILLEURS À FAIBLE REVENU

Frédéric Savard

Chercheur au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

En 2002, l'Assemblée nationale du Québec adoptait la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (L.R.Q., c. L-7). Avec cette loi, l'Assemblée nationale affirmait sa volonté de tendre vers un Québec sans pauvreté. Depuis cette date, diverses initiatives ont été lancées. Elles ont consisté pour l'essentiel à compléter le revenu de travail et ont comporté de nouveaux investissements sociaux en faveur, notamment, des personnes et des familles à faible revenu. Les plans d'action gouvernementaux qui ont suivi¹ ont permis de rappeler le principe voulant que l'emploi soit la première solution pour assurer la sécurité économique et l'inclusion sociale des personnes et des familles.

Si le travail constitue souvent une passerelle efficace pour sortir du cercle vicieux qu'est le faible revenu, l'accès à un emploi n'est pas toujours synonyme de niveau de vie décent. En effet, quelques études sur le sujet ont montré que le fait d'être employé ne suffit pas toujours pour éviter de vivre en situation de faible revenu. À titre d'exemple, le Canada comptait environ 653 000 travailleurs à faible revenu en 2001, soit 4,1 % de la population âgée de 18 à 64 ans et n'étant pas aux études à temps plein (Fleury et Fortin, 2004). Dans l'Union européenne, on estime qu'environ 14 millions de personnes – soit 7 % de la population de 15 ans et plus – travaillent tout en ayant un revenu familial se situant sous le seuil de faible revenu (Bardone et Guio, 2005). Notons aussi que les États-Unis comptaient plus de 10 millions de travailleurs à faible revenu en 2009, soit

environ 7 % de la population âgée de 16 ans et plus (Bureau of Labor Statistics, 2011). Bien que la pauvreté ne soit pas strictement économique et que d'autres dimensions doivent être prises en considération en raison de la multitude de facteurs de vulnérabilité individuels et sociaux, il n'en demeure pas moins que ces travailleurs « pauvres » doivent leur statut, pour la plupart, à une série de problèmes relatifs au marché du travail ou encore à leurs caractéristiques personnelles, professionnelles ou familiales.

Puisque le Québec, à l'instar d'autres nations industrialisées, a fait de l'emploi l'une de ses pierres d'assise pour contrer la pauvreté, nous proposons dans ce chapitre d'évaluer l'incidence du faible revenu chez les travailleurs québécois et d'en tracer le portrait afin de repérer les facteurs à l'origine de cette situation. Par ailleurs, bien que le phénomène des travailleurs à faible revenu soit de plus en plus documenté à l'échelle internationale, force est d'admettre que peu de recherches ont été menées au Québec sur ce sujet particulier, comparativement au thème de la pauvreté dans son ensemble, qui a été abondamment étudié.

Afin de mener à bien le projet d'étudier la réalité des travailleurs à faible revenu du Québec, nous utilisons les données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de Statistique Canada. Dans un premier temps, nous proposons de définir la notion de travailleur à faible revenu et d'évaluer l'incidence du faible revenu chez les travailleurs en fonction de différentes définitions relatives à l'intensité de travail. Par la suite, nous présentons l'évolution de la situation des travailleurs à faible revenu dans une perspective canadienne et traitons des caractéristiques socioéconomiques de ces personnes. Pour terminer, nous discutons de ce qui se dégage des faits observés.

Les travailleurs à faible revenu : qui sont-ils ?

L'analyse du lien entre l'emploi et le faible revenu demande de combiner deux approches distinctes. En effet, l'incidence de la pauvreté chez les travailleurs à faible revenu est fortement influencée à la fois par les caractéristiques personnelles et professionnelles des personnes et par l'environnement familial dans lequel elles évoluent. Dans le contexte de ce chapitre, nous ne parlerons pas des travailleurs à *faible revenu* au même

Les travailleurs à faible revenu

titre que des travailleurs à *faibles gains*, pour lesquels on fait référence au revenu d'emploi. Comme le soulignent Fleury et Fortin (2004), cette différenciation est importante, puisqu'elle implique l'interaction de deux champs d'études distincts l'un de l'autre, soit le travail, qui s'observe au niveau de l'individu, et le faible revenu, qui s'observe à l'échelle de la famille. Selon ce qui précède, un travailleur à faibles gains est une personne qui montre une certaine intensité de travail, mais qui tire un faible revenu de son travail. Cette personne n'est toutefois pas considérée comme un travailleur à faible revenu si ses besoins sont comblés par ses propres gains et par ceux de membres de sa famille. En d'autres termes, un travailleur à faibles gains n'est pas considéré comme une personne à faible revenu si son conjoint ou sa conjointe gagne 100 000 \$ par année ou si elle bénéficie d'autres sources de revenu (revenu de placement, pension de retraite, etc.). Ainsi, le croisement des deux champs d'études que sont l'individu et la famille nous permet non seulement de nous pencher sur le bien-être économique des individus, mais également sur celui des enfants et des autres personnes à charge vivant dans des familles comptant au moins une personne en emploi.

Les travailleurs à faible revenu sont définis ici comme des personnes montrant une intensité de travail soutenue durant l'année, mais dont le revenu familial disponible pour la consommation se situe sous le seuil de faible revenu, calculé en fonction de la mesure du panier de consommation (MPC), ce qui permet de suivre les situations de faible revenu sous l'angle de la couverture des besoins de base². Comme le mentionne le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (2009), cette mesure s'approche davantage d'une des composantes quantifiables du concept de pauvreté tel que stipulé dans la Loi. En effet, en plus de la nourriture, des vêtements et du logement, qui sont déjà reconnus par les seuils de faible revenu de Statistique Canada, on considère également dans le calcul de la MPC les dépenses liées au transport et d'autres dépenses jugées indispensables. De plus, contrairement aux seuils de faible revenu de Statistique Canada, la MPC tient compte de la variation du coût de la vie entre les différentes juridictions canadiennes et selon la taille de la collectivité (se référer à l'annexe 1 pour de plus amples informations à cet égard).

Seuils de la mesure du panier de consommation et selon le nombre de personnes dans l'unité familiale, 2009 (\$)				
	Nombre de personnes dans l'unité familiale			
	1	2	3	4
Québec, régions rurales	14 161	20 026	24 527	28 321
Québec, villes de moins de 30 000 habitants	14 645	20 711	25 366	29 290
Québec, villes de 30 000 à 99 999 habitants	13 937	19 710	24 140	27 874
Québec, villes de 100 000 à 499 999 habitants	14 299	20 221	24 766	28 597
Région métropolitaine de Québec	14 473	20 468	25 068	28 946
Région métropolitaine de Montréal	14 935	21 121	25 867	29 869

<http://qe.cirano.qc.ca/t/2012-c8-1>

Source : Statistique Canada, *Le revenu au Canada 1976-2009*, n° 75-202-XWF au catalogue et calculs de l'auteur.

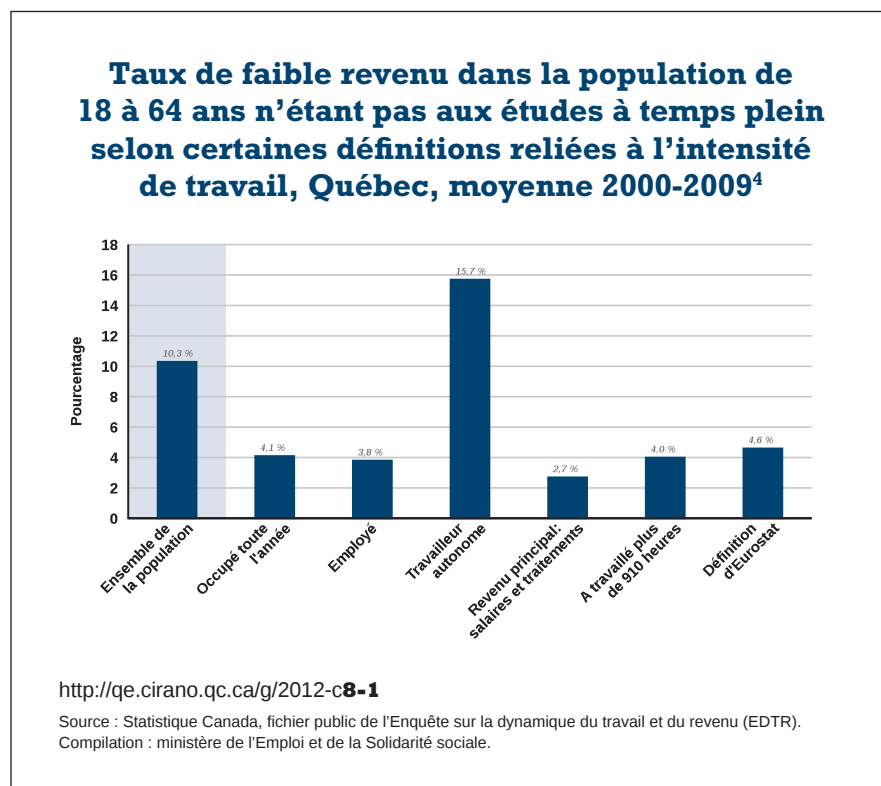
Note : Tel que recommandé par Statistique Canada, la racine carrée de la taille de l'unité familiale a été utilisée comme échelle d'équivalence pour les unités familiales de moins de quatre personnes.

Bien entendu, la notion retenue pour caractériser l'intensité de travail aura une incidence directe sur la proportion de travailleurs à faible revenu dans l'ensemble de la population de référence sur laquelle repose notre analyse, en l'occurrence les individus âgés de 18 à 64 ans ayant déclaré ne pas être aux études à temps plein durant l'année de référence³. Ainsi, le fait de choisir comme variable d'intensité de travail le statut d'activité (personne qui déclare avoir été occupée tout au long de l'année), la catégorie de travailleurs (employé ou travailleur autonome), la principale source de revenu (salaires et traitements), la définition d'Eurostat utilisée par les pays membres de l'Union européenne (personne dont l'activité la plus fréquente est d'être en emploi pendant au moins 7 mois sur 12) ou encore le fait d'avoir travaillé pendant plus de 910 heures au cours de l'année peut nous amener à des constats différents. Nous avons retenu ces définitions puisque nous cherchons à voir, dans ce chapitre, si le fait d'occuper un emploi pour une personne qui démontre une certaine intensité de travail réduit le risque de vivre un épisode de faible revenu. Dans la littérature, on trouve également d'autres définitions, moins strictes, pour qualifier l'effort de travail. Mentionnons seulement que la France utilise comme critère d'avoir été en emploi pendant au moins un mois durant l'année pour définir

Les travailleurs à faible revenu

un travailleur à faible revenu et, dans le cas de la définition américaine, il faut avoir été actif (en chômage ou en emploi) durant au moins six mois de l'année.

Le graphique 8-1 présente la proportion de travailleurs à faible revenu selon les définitions présentées. D'emblée, exception faite des travailleurs autonomes, on constate que le fait d'occuper un emploi réduit grandement le risque de vivre une situation de faible revenu, et ce, peu importe la définition retenue. La définition basée sur les salaires et les traitements est celle qui affiche la plus faible proportion (2,7 %). À l'autre bout du spectre, la définition d'Eurostat est celle qui enregistre la plus forte proportion de travailleurs à faible revenu (4,6 %).



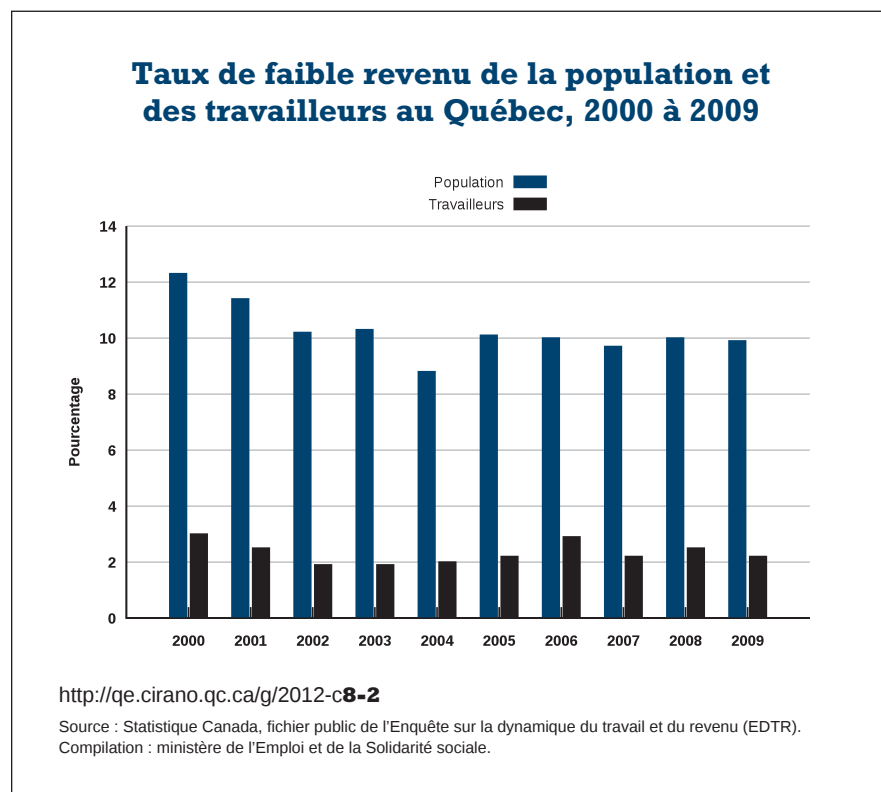
Les conclusions de l'analyse varient donc légèrement selon l'angle choisi pour définir les travailleurs à faible revenu. Pour la suite de ce texte, nous ne retiendrons qu'une définition de notre population cible de travailleurs, à savoir ceux qui ont déclaré avoir travaillé plus de 910 heures durant l'année de référence. Ce choix repose, entre autres, sur la législation canadienne portant sur l'admissibilité au régime d'assurance-emploi, qui prévoit, notamment, que les nouveaux bénéficiaires du régime doivent avoir accumulé un minimum de 910 heures de travail au cours des 52 dernières semaines⁵. De plus, puisque nous nous intéressons aux travailleurs qui montrent une certaine intensité de travail, l'utilisation de cette définition nous permet d'exclure les individus qui se disent occupés toute l'année, employés ou encore ayant été occupés pendant plus de six mois (définition d'Eurostat) tout en affichant un faible nombre d'heures travaillées. Enfin, on remarque que les travailleurs autonomes affichent un taux de faible revenu qui est de loin supérieur à celui de l'ensemble de la population. Ce constat témoigne en faveur du fait que l'analyse du faible revenu des travailleurs doit être présentée séparément pour les salariés et les travailleurs indépendants, afin de pouvoir se concentrer sur des groupes de population aussi homogènes que possible, tant en termes de problèmes potentiels que de solutions pouvant leur être appliquées. À cela s'ajoutent des informations sur les revenus du travail autonome généralement moins fiables que celles sur les salaires et les traitements, en raison notamment d'une fiscalité différente (Bardone et Guio, 2005). Compte tenu de ce qui précède et du fait que nous voulons mettre l'accent sur la dynamique du faible revenu chez les travailleurs salariés, les travailleurs autonomes seront exclus, pour la suite du chapitre, de notre population cible de travailleurs, qui comprend les personnes ayant déclaré avoir travaillé plus de 910 heures durant l'année de référence⁶.

Les travailleurs à faible revenu : évolution comparée

Entre 2000 et 2009⁷, la proportion de travailleurs salariés à faible revenu au Québec a fluctué entre 2 % et 3 % et aucune tendance marquée à la hausse ou à la baisse ne s'est manifestée⁸. Au cours de cette période, le Québec comptait donc, en moyenne, un peu plus de 60 000 travailleurs considérés comme étant à faible revenu, le plus bas total ayant été enregistré en 2002 (49 300 personnes) et le plus haut en 2006 (75 600).

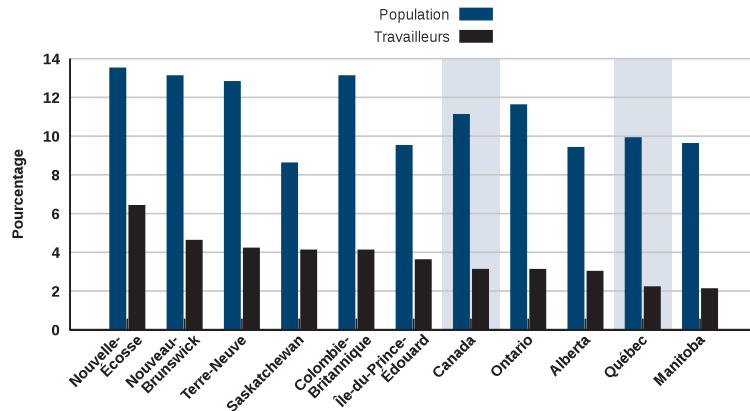
Les travailleurs à faible revenu

En comptant les personnes à charge, les unités familiales à faible revenu comptant au moins un travailleur représentaient en moyenne un peu plus de 102 000 personnes. Comme on peut le constater en consultant le graphique 8-2, le fait d'occuper un emploi réduit considérablement le risque de vivre une situation de faible revenu, et ce, pour l'ensemble des années à l'étude. En fait, le taux de faible revenu de la population en emploi est plus de quatre fois inférieur à celui de l'ensemble de la population. Un peu plus d'une personne à faible revenu sur sept (15 %) était considérée comme étant un travailleur. Ainsi, le fait d'avoir un lien avec le marché du travail constitue une avenue pour se prémunir contre le faible revenu.



Entre 2000 et 2009, le Québec affichait, règle générale, la plus faible proportion de travailleurs à faible revenu parmi l'ensemble des provinces canadiennes (non illustré). Le graphique 8-3 présente pour 2009 l'incidence du faible revenu chez les travailleurs pour l'ensemble des provinces canadiennes et la compare au taux de faible revenu de la population cible. Règle générale, la proportion de travailleurs à faible revenu varie avec l'incidence du faible revenu de la population âgée de 18 à 64 ans n'étant pas aux études à temps plein (que nous désignerons pour la suite du chapitre uniquement par les termes *la population*). Ainsi, les provinces qui affichent un taux de faible revenu de la population plus élevé sont plus susceptibles d'avoir une proportion de travailleurs à faible revenu plus grande.

Taux de faible revenu de la population et des travailleurs selon la province de résidence, 2009



<http://qe.cirano.qc.ca/g/2012-c8-3>

Source : Statistique Canada, fichier public de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR).
Compilation : ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Les travailleurs à faible revenu

Même si le travail réduit grandement le risque de vivre un épisode de faible revenu, le lien entre ces deux variables varie d'une province à l'autre (tableau 8-2). Ainsi, c'est au Manitoba, au Québec et en Ontario que le travail réduit le plus le risque de vivre une situation de faible revenu, tandis que c'est en Saskatchewan et en Nouvelle-Écosse que le risque de vivre un épisode de faible revenu tout en démontrant une intensité de travail est le plus élevé.

	Taux de faible revenu de la population et des travailleurs et ratio de ces derniers, par province, 2009		
	Taux de faible revenu de la population (%)	Taux de faible revenu des travailleurs (%)	Ratio entre les deux taux
Manitoba	9,6	2,1	0,22
Québec	9,9	2,2	0,23
Ontario	11,6	3,1	0,27
Colombie-Britannique	13,1	4,1	0,31
Alberta	9,4	3,0	0,32
Terre-Neuve	12,8	4,2	0,33
Nouveau-Brunswick	13,1	4,6	0,35
Île-du-Prince-Édouard	9,5	3,6	0,38
Nouvelle-Écosse	13,5	6,4	0,47
Saskatchewan	8,6	4,1	0,48
Canada	11,1	3,1	0,28

<http://qe.cirano.qc.ca/t/2012-c8-2>

Source : Statistique Canada, fichier public de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). Compilation : ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Par ailleurs, même si le fait d'occuper un emploi ne prémunit pas toujours les personnes contre le risque d'avoir un faible revenu, il convient de mentionner que le faible revenu des personnes qui ont montré une certaine intensité de travail est plus souvent qu'autrement « temporaire ». Fleury et Fortin (2004), qui utilisent des données portant sur l'ensemble du Canada, constatent que malgré le fait que 40 % des travailleurs à faible revenu aient connu la pauvreté persistante entre 1996 et 2001, ils y ont tout de même échappé plus souvent que les personnes à faible revenu qui ne travaillaient pas en 1996. En effet, environ 85 % des travailleurs à faible revenu répertoriés en 1996 sont sortis de la pauvreté au moins temporairement entre 1996 et 2001. Cette proportion se situe à 57 % chez les personnes n'ayant pas travaillé du tout en 1996.

Influence des caractéristiques personnelles, familiales et du marché du travail sur le risque de faible revenu des travailleurs

Comme nous venons de le voir, ce ne sont pas tous les travailleurs qui jouissent d'un niveau de vie leur permettant de couvrir leurs besoins de base et ceux de leurs proches. Le faible revenu des travailleurs peut être imputé à divers problèmes liés au marché du travail, tels que la récurrence du chômage ou la précarité des emplois, l'incapacité de trouver du travail à temps plein ou la faiblesse des salaires. Les caractéristiques personnelles des individus en âge de travailler peuvent également jouer un rôle (âge, structure familiale, niveau de scolarité, etc.). À cet égard, la littérature existante sur ce sujet montre un lien étroit entre le risque de vivre un épisode de faible revenu et la structure familiale (les seuils de faible revenu varient en fonction de la taille de l'unité familiale, ce qui joue sur le taux de faible revenu, tout comme la présence d'enfants peut réduire la probabilité de travail des adultes). Dans le même ordre d'idée, le niveau de scolarité peut également jouer un rôle important dans la mesure où il est démontré que ce dernier a un effet sur les salaires, mais également sur la probabilité d'occuper un emploi. Dans cette section, nous analyserons cette dynamique en nous intéressant particulièrement, dans un premier temps, aux aspects liés au marché du travail et, dans un deuxième temps, en nous attardant aux caractéristiques personnelles et professionnelles des travailleurs à faible revenu.

A priori, on serait porté à croire que le faible revenu au travail est essentiellement le lot des travailleurs à bas salaire. Les statistiques à ce sujet, résumées dans le tableau 8-3, montrent que le salaire horaire des travailleurs à faible revenu ne se situe pas systématiquement au bas de l'échelle. En moyenne, au cours de la période allant de 2007 à 2009, près de deux travailleurs à faible revenu sur cinq (38,4 %) avaient un emploi où la rémunération horaire était de 10 \$ ou moins. Le tiers des travailleurs à faible revenu touchaient entre 10 \$ et 15 \$ l'heure et un peu plus du quart touchaient des émoluments supérieurs à 15 \$ l'heure. Par ailleurs, la plupart des travailleurs à bas salaire ne vivent pas nécessairement sous le seuil de la MPC. Sur l'ensemble des travailleurs touchant un salaire horaire de 10 \$ ou moins (approximativement 230 000 travailleurs par année entre 2007

Les travailleurs à faible revenu

et 2009), 10,4 % étaient considérés comme étant à faible revenu. Enfin, mentionnons que la médiane du salaire horaire des travailleurs à faible revenu se situait à 11,50 \$, contre 20,20 \$ pour ceux n'étant pas à faible revenu. C'est donc dire qu'entre 2007 et 2009, environ la moitié des travailleurs à faible revenu touchaient plus de 11,50 \$ l'heure.

Bien que le fait d'occuper un emploi à bas salaire puisse faire augmenter le risque de vivre une période de faible revenu, les salaires étant le déterminant le plus important des revenus d'activité, d'autres facteurs jouent également un rôle non négligeable. La durée du temps de travail est l'un d'eux. En effet, le sous-emploi, le travail à temps partiel ou encore le travail sur de courtes périodes représentent un problème pour les travailleurs à faible revenu. Le temps que ces derniers consacrent à leur travail diffère de celui de leurs homologues n'étant pas à faible revenu. Parmi tous les travailleurs vivant dans un ménage pauvre, on constate que près de la moitié travaillent 30 heures et moins par semaine (15,0 % pour les travailleurs n'étant pas à faible revenu). De plus, près de 40 % des travailleurs à faible revenu disent avoir vécu un épisode de chômage ou d'inactivité pendant l'année de référence (12,3 % chez les travailleurs n'étant pas à faible revenu). Enfin, mentionnons que près d'un travailleur à faible revenu sur cinq (18,7 %) occupait un emploi à temps partiel au cours de l'année de référence de l'enquête⁹, alors que la proportion est de 7,1 % chez les travailleurs n'étant pas à faible revenu. Il s'ensuit que la durée du travail joue un rôle important dans cette dynamique, en ce sens que la sortie du faible revenu ne repose pas uniquement sur un salaire horaire relativement élevé; encore faut-il que le temps de travail soit également au rendez-vous. Cela dit, rappelons tout de même que la moitié des travailleurs à faible revenu travaillent plus de 30 heures par semaine. Toutefois, il se trouve que ces personnes vivent, pour la plupart, dans des ménages où on ne compte qu'un seul travailleur (72,4 % des cas), ce qui pourrait expliquer, en partie, que leur seul revenu d'emploi ne puisse leur permettre d'avoir un revenu familial suffisant pour combler leurs besoins de base. De plus, au même titre que ce que nous avons observé pour l'ensemble des travailleurs à faible revenu, ceux qui, parmi ce groupe, travaillent plus de 30 heures par semaine sont plus susceptibles d'être confrontés à une certaine forme d'instabilité de l'emploi. En effet, 14,1 % de ces derniers disent avoir vécu un épisode de chômage ou d'inactivité pendant l'année de référence, contre seulement 6,9 % pour les travailleurs n'étant pas à faible revenu.

Répartition des caractéristiques d'emploi des travailleurs selon le statut de faible revenu, Québec, moyenne de 2007 à 2009 (%)		
	Travailleurs n'étant pas à faible revenu	Travailleurs à faible revenu
Salaire horaire		
10,00 \$ ou moins	7,8	38,4
De 10,01 \$ à 15,00 \$	19,2	33,0
15,01 \$ et plus	73,0	28,6
Tous les salaires horaires	100,0	100,0
Heures hebdomadaires		
Entre 11 et 20 heures semaine	1,9	11,5
Entre 21 et 30 heures semaine	13,1	38,4
Plus de 30 heures semaine	85,0	50,2
Tout nombre d'heures hebdomadaires	100,0	100,0
Type d'emploi		
Temps plein	91,3	76,3
Temps partiel	7,1	18,7
Ne sait pas	1,6	5,0
Tout type d'emploi	100,0	100,0
Statut d'activité		
Occupé toute l'année	87,8	61,6
Occupé, en chômage ou inactif à un moment ou un autre de l'année	12,3	38,4
Tout statut d'activité	100,0	100,0

<http://qe.cirano.qc.ca/t/2012-c8-3>

Source : Statistique Canada, fichier public de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). Compilation : ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Note : La variable « Heures hebdomadaires » a été calculée à partir du nombre d'heures rémunérées de tous les emplois pendant l'année de référence ; « Type d'emploi » réfère au type autodéclaré de l'emploi principal par le répondant pour l'année de référence de l'enquête. Les deux mesures peuvent donc différer.

Par ailleurs, d'autres caractéristiques liées à l'emploi peuvent avoir une incidence sur le risque de faible revenu. En effet, comme on peut le constater au tableau 8-4, une grande partie des travailleurs à faible revenu œuvrent dans des secteurs réputés pour offrir de moins bonnes conditions de travail (vente et service, hébergement et restauration ; 45,0 %) comparativement à des secteurs tels que l'enseignement, la santé ou encore l'administration publique. De plus, ils occupent des emplois qui ne nécessitent pas un haut degré de qualification (vente et service, métiers, transformation, etc. ; près

Les travailleurs à faible revenu

de 60 %). Leurs homologues n'étant pas à faible revenu, eux, se retrouvent en grande majorité dans les professions libérales et techniques (63,3 %). Enfin, les travailleurs à faible revenu occupent, pour la plupart, des emplois moins susceptibles d'offrir un filet de protection sociale et sont souvent employés par de petites entreprises (moins de 20 employés).

Si les conditions du marché du travail peuvent être la source du faible revenu des travailleurs, certaines caractéristiques individuelles peuvent également contribuer à augmenter le risque de faible revenu pour ces derniers. Comme en témoigne le tableau 8-5 (qui présente la répartition des différentes caractéristiques dans chacun des deux groupes de travailleurs, ceux qui sont à faible revenu et ceux qui ne le sont pas), au cours de la période étudiée, un travailleur à faible revenu sur cinq (19,0 %) était en fait un jeune de moins de 25 ans, alors que ceux-ci ne représentaient que 6,2 % des travailleurs qui n'étaient pas à faible revenu. À l'autre extrémité de la pyramide des âges, on constate que 30,0 % des travailleurs à faible revenu étaient âgés de 45 à 64 ans. Cependant, il convient de mentionner que le poids des travailleurs de 45 à 64 ans dans la population à faible revenu (30,0 %) est inférieur à leur poids au sein du groupe qui n'est pas à faible revenu (43,1 %), ce qui n'est pas le cas des jeunes (19,0 % contre 6,2 %). Sous cet angle, les jeunes travailleurs courent donc un risque disproportionné de vivre une situation de faible revenu. L'expérience sur le marché du travail tout comme la durée de l'emploi pourraient expliquer en partie ce constat. En effet, les travailleurs à faible revenu occupent leur emploi moins longtemps que leurs vis-à-vis qui ne sont pas à faible revenu (1,8 an et 5,6 ans respectivement). De plus, ils ont beaucoup moins d'années d'expérience sur le marché du travail (9 ans contre 17 ans pour les travailleurs n'étant pas à faible revenu). Enfin, mentionnons que les travailleurs à faible revenu sont plus susceptibles d'avoir été victimes d'une incapacité.

Répartition des caractéristiques liées à l'emploi des travailleurs selon le statut de faible revenu, Québec, moyenne de 2007 à 2009 (%)		
	Travailleurs n'étant pas à faible revenu	Travailleurs à faible revenu
Taille de l'établissement		
Moins de 20 employés	19,5	48,3
De 20 à 99 employés	17,3	16,7
100 employés et plus	58,9	28,1
Ne sait pas	4,3	6,8
Toute taille d'établissement	100,0	100,0
Filet de protection sociale		
Présence d'un régime de retraite (oui)	51,6	14,7
Présence d'un syndicat (oui)	41,9	16,0
Secteur d'activité		
Agriculture, foresterie et services d'utilité publique	3,1	5,5
Construction et fabrication	22,1	17,4
Commerce, transport, hébergement et restauration et autres services	26,0	45,0
Finance, SPST*, services aux entreprises et information, culture et loisir	19,6	17,8
Enseignement, santé et administration publique	28,3	13,6
Ne sait pas	0,9	0,7
Tous les secteurs d'activité	100,0	100,0
Profession		
Libérale	41,2	20,1
Technique	22,1	20,1
Vente et services	10,2	27,0
Métiers, transport et machinerie	14,9	17,1
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	9,1	11,3
Ne sait pas	2,5	4,3
Toutes les professions	100,0	100,0

<http://qe.cirano.qc.ca/t/2012-c8-4>

Source : Statistique Canada, fichier public de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). Compilation : ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Note : « SPST » désigne le secteur des Services professionnels, scientifiques et techniques ; les professions libérales comprennent les emplois qui nécessitent habituellement un diplôme d'études universitaires. Les professions techniques nécessitent habituellement un diplôme d'études collégiales.

Les travailleurs à faible revenu

Répartition des caractéristiques socioéconomiques des travailleurs selon le statut de faible revenu, Québec, moyenne de 2007 à 2009 (%)		
	Travailleurs n'étant pas à faible revenu	Travailleurs à faible revenu
Âge		
Moins de 25 ans	6,2	19,0
De 25 à 44 ans	50,8	50,9
De 45 à 64 ans	43,1	30,0
Moins de 65 ans	100,0	100,0
Sexe		
Homme	54,3	51,5
Femme	45,7	48,6
Hommes et femmes	100,0	100,0
Scolarité		
Aucun diplôme	12,6	21,1
Secondaire	21,9	32,7
Collegial	42,5	38,3
Universitaire	23,0	7,9
Tous les niveaux de scolarité	100,0	100,0
Type de famille		
Personnes seules	19,2	48,9
Monoparentales	4,6	9,1
Couples sans enfants	23,8	9,3
Couples avec enfants	31,4	17,5
Autres	21,1	15,1
Tous les types de familles	100,0	100,0
Autres caractéristiques		
Victime d'une incapacité pour l'année de référence (oui)	15,6	24,3
Durée de l'emploi à ce jour (médiane des années)	5,6	1,8
Années d'expérience (médiane des années)	17,0	9,0

<http://qe.cirano.qc.ca/t/2012-c8-5>

Source : Statistique Canada, fichier public de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). Compilation : ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Par ailleurs, les travailleurs à faible revenu ne sont pas nécessairement « sous-scolarisés ». Même si un travailleur à faible revenu sur cinq (20,1 %) n'avait pas de diplôme d'études secondaires (12,6 % chez les travailleurs n'étant pas à faible revenu), les données révèlent tout de même

que près d'un sur trois (32,7 %) détenait un diplôme d'études secondaires et que près de deux sur cinq (38,3 %) étaient munis d'un diplôme d'études collégiales. Mais au même titre que ce qui est observé pour la probabilité d'occuper un emploi, qui augmente avec le niveau de scolarité, on constate que le risque de vivre une situation de faible revenu diminue avec l'instruction. À cet égard, et comme en témoigne le tableau 8-5, c'est à partir du niveau collégial que la proportion de travailleurs à faible revenu devient inférieure à celle de leurs homologues n'étant pas à faible revenu. En effet, les travailleurs à faible revenu détenant un diplôme collégial représentent 38,3 % de l'ensemble des travailleurs à faible revenu (42,5 % pour les travailleurs qui ne sont pas à faible revenu). Cette proportion se situe à 7,9 % pour les travailleurs à faible revenu qui détiennent un diplôme universitaire (23,0 % chez les travailleurs qui ne sont pas à faible revenu).

La structure familiale dans laquelle vit la personne n'est pas sans importance. En effet, comme nous l'avons mentionné auparavant, une famille qui compte sur une seule personne en emploi ayant à sa charge une ou plusieurs personnes court un risque beaucoup plus grand de vivre une situation de faible revenu que, par exemple, un ménage qui compte deux travailleurs. À la lumière des statistiques, on constate que près d'un travailleur à faible revenu sur deux (48,9 %) est une personne seule par rapport à un travailleur sur cinq (19,2 %) dans la population n'étant pas à faible revenu. Les travailleurs à faible revenu étant à la tête d'une famille monoparentale sont également surreprésentés par rapport à ce qu'on observe chez les travailleurs n'étant pas à faible revenu et ayant cette même caractéristique (9,1 % contre 4,6 %). Par ailleurs, les données révèlent que les travailleurs à faible revenu vivant dans un couple avec enfants ou sans enfants ne sont pas surreprésentés comme dans les deux cas de figure précédents (personnes seules et familles monoparentales). En effet, 17,5 % des travailleurs à faible revenu vivent dans une famille comptant au moins un enfant (31,4 % chez les travailleurs n'étant pas à faible revenu), tandis que cette proportion se chiffre à 9,3 % chez les travailleurs à faible revenu qui vivent dans un couple sans enfants (23,8 % chez leurs homologues n'étant pas à faible revenu). Toutefois, l'examen des statistiques montre que les travailleurs à faible revenu qui vivent dans une famille biparentale sont relativement plus à risque que leurs homologues sans enfants. À cet égard, on constate que les travailleurs à faible revenu vivant en couple et avec un ou des enfants représentent près des deux tiers (65,3 %) de l'ensemble des travailleurs vivant en couple – avec ou sans enfants – chez

les travailleurs à faible revenu. Cette proportion se situe à 56,9 % pour leurs vis-à-vis n'étant pas à faible revenu. Sur cette base, les travailleurs à faible revenu vivant en couple et avec un ou des enfants sont donc surreprésentés parmi les couples, comparativement à leurs pairs n'étant pas à faible revenu. *A priori*, ce constat peut sembler surprenant dans la mesure où, au Québec, les statistiques sur le faible revenu montrent un effet inverse, en raison, notamment, du fait qu'un large éventail de mesures visant à lutter contre la pauvreté a été dirigé vers les familles avec enfants. Un examen approfondi des données, fait en tenant compte du nombre de travailleurs au sein du ménage, apporte quelques éléments d'information qui nous aident à mieux comprendre le phénomène. On constate ainsi que le nombre de travailleurs au sein de la famille est beaucoup moins élevé dans les couples avec enfants que chez leurs vis-à-vis sans enfants. En fait, environ 60 % des couples à faible revenu avec enfants ne comptent qu'un seul revenu de travail, alors que cette proportion se situe à 40 % chez les couples à faible revenu sans enfants. Le fait de ne pouvoir compter sur un deuxième gagne-pain accroît donc le risque de vivre en situation de faible revenu. Cette observation rejoint également ce qui est constaté dans l'ensemble des pays de l'OCDE, à savoir que le taux de faible revenu des personnes vivant dans des familles biparentales est deux fois plus élevé que celui de leurs homologues sans enfants (OCDE, 2009). Toutefois, relativement à la vaste majorité des pays de l'OCDE et même s'il reste du chemin à parcourir, le Québec s'en tire nettement mieux à ce chapitre. En effet, environ six travailleurs à faible revenu sur dix vivent dans un ménage avec enfants dans les pays de l'OCDE (OCDE, 2009), ce qui est de loin supérieur à ce qui est observé au Québec, et ce, même en tenant compte des familles monoparentales (26,6 %).

En somme, il semble que la présence d'enfants réduise la probabilité de travail des adultes de la famille. De plus, les seuils de faible revenu sont calculés sur la base du nombre de personnes au sein de l'unité familiale. Dès lors, les dépenses de consommation supplémentaires liées à la présence d'enfants ont un effet à la hausse sur les seuils de la MPC. Cette facette de la question pourrait également expliquer un taux de faible revenu plus élevé chez les travailleurs vivant dans une famille avec enfants, et ce, même en l'absence d'effet sur le comportement de travail et en dépit du fait que les prestations pour enfants sont modulées en fonction du nombre d'enfants au sein de la famille.

Conclusion

La pauvreté n'est pas nécessairement synonyme d'inactivité sur le marché du travail. Au Québec, on estime qu'entre 2 % et 3 % de la population en âge de travailler et n'étant pas aux études à temps plein offrait, au cours de la période étudiée, un certain « effort » de travail tout en ayant un revenu familial qui se situait sous le seuil de faible revenu tel que mesuré par la MPC. L'incidence du faible revenu chez les travailleurs était cependant de loin inférieure à celle de l'ensemble de la population. Bien que ce phénomène soit à géométrie variable à l'échelle canadienne et dans les autres pays occidentaux, il n'en demeure pas moins que le travail est un facteur qui contribue grandement à sortir du faible revenu, sans toutefois être un gage de réussite pour tous ceux qui montrent une certaine intensité de travail.

Pour un travailleur, le fait de toucher un salaire peu élevé a certainement une incidence sur la probabilité de vivre un épisode de faible revenu. Toutefois, force est d'admettre que le revenu familial d'une grande partie des travailleurs à faible salaire n'est pas nécessairement sous les seuils de faible revenu définis par la MPC. Comme nous venons de le voir, au-delà de la question relative aux émoluments, le nombre d'heures travaillées, tout comme les facteurs d'ordre structurel, jouent également un rôle. D'une part, toute mesure uniquement ciblée sur les travailleurs à bas salaire laisserait de côté de nombreux travailleurs pauvres. Une telle politique rendrait l'emploi faiblement rémunéré plus attractif, mais ne résoudrait pas à elle seule la question du faible revenu des travailleurs, car elle n'aborderait pas la question relative aux heures travaillées. Par ailleurs, le portrait de la situation que nous avons brossé montre, d'une part, que le niveau d'instruction des travailleurs à faible revenu n'est pas nécessairement faible, et d'autre part, que ces travailleurs occupent en grande partie des emplois qui ne nécessitent pas toujours des compétences de pointe. Il se pourrait donc que cette partie de la population soit plus vulnérable au phénomène de surqualification qui mène à une certaine forme de sous-emploi, phénomène qui se traduit par une inadéquation entre l'offre et la demande de travail. À cet égard, on constate que près des deux tiers (61,9 %) des travailleurs à faible revenu qui détiennent un diplôme d'études collégiales occupent des emplois qui ne nécessitent pas habituellement un tel diplôme (vente et services, hébergement et restauration, métiers, etc.), tandis qu'on observe une situation inverse pour les travailleurs n'étant pas à faible revenu qui

possèdent le même niveau de qualification : les deux tiers (66,5 %) d'entre eux occupent des postes qui nécessitent habituellement ce niveau de compétence¹⁰. Enfin, les années d'ancienneté et l'expérience de travail relativement moins importante des travailleurs à faible revenu pourraient également étayer la thèse qui témoigne du caractère temporaire de la situation pour une partie d'entre eux. En somme, la progression professionnelle des personnes pourrait faire en sorte que la situation, pour une partie des travailleurs à faible revenu, ne soit que passagère.

De nombreuses études ont permis de faire ressortir les caractéristiques familiales et l'instabilité de l'emploi comme les principaux facteurs de la sortie du faible revenu, et ces éléments sont également centraux lorsque vient le temps d'analyser les déterminants de la pauvreté chez les travailleurs (Crespo, 2010; Fleury et Fortin, 2004; Valetta, 2005). Comme nous l'avons vu et comme le mentionnent ces études, le fait de pouvoir compter sur un deuxième gagne-pain réduit considérablement le risque pour les travailleurs de vivre une situation de faible revenu. Par ailleurs, dans la population en général, la moitié des travailleurs à faible revenu sont des personnes seules. Les auteurs susnommés en arrivent à la conclusion que l'union conjugale demeure un déterminant important qui explique la sortie de la pauvreté. Enfin, nos résultats suggèrent que la présence d'enfants réduit la probabilité de travail des adultes de la famille chez les travailleurs à faible revenu : le nombre de travailleurs au sein de la famille est beaucoup moins élevé dans les couples avec enfants que chez leurs vis-à-vis sans enfants. De plus, rappelons également que la présence d'enfants affecte les seuils de faible revenu par le biais de dépenses de consommation supplémentaires, ce qui n'est pas sans incidence sur le faible revenu des travailleurs qui ont des enfants. L'instabilité de l'emploi est également un facteur qui semble caractériser cette frange de la population, 40 % de ces personnes ayant vécu à un moment ou un autre un épisode de chômage ou d'inactivité au cours de l'année sur laquelle repose l'enquête (12 % chez les travailleurs n'étant pas à faible revenu).

Bien que ce portrait nous révèle le nombre de travailleurs à faible revenu à un moment dans le temps et tente d'identifier les facteurs susceptibles d'être à l'origine de cette situation, force est d'admettre qu'il ne nous informe pas sur la dynamique sous-jacente observée à ce moment. Pour la poursuite des travaux à ce sujet, il est donc important d'aller au-delà des analyses en coupe transversale afin de s'intéresser aux phénomènes

de transition (entrées et sorties) et de persistance (nombre d'années successives vécues en situation de faible revenu). En effet, ces aspects sont importants dans la mesure où les interventions pour lutter contre la pauvreté au travail et dans son ensemble seront différentes en présence d'un phénomène de nature transitoire comparativement à une forme de faible revenu permanente. Bien que la pauvreté au travail puisse être un événement de court terme pour certains, nombre d'entre eux pourraient également le vivre d'une façon plus prolongée. En somme, de vastes pans de recherche restent encore à être explorés à ce sujet au Québec, d'autant plus que l'emploi étant l'une des pierres d'assise des politiques visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, une meilleure compréhension des enjeux ne pourrait être que bénéfique.



Notes

1. Voir le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2004-2010, ainsi que le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015. Ces plans sont accessibles aux adresses suivantes, respectivement :
http://www.mess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/ADMIN_plan-action-lutte-pauvrete.pdf
http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_Plan_de_lutte_2010-2015.pdf
2. Cette mesure a été développée par Ressources humaines et développement des compétences Canada et a été retenue par le gouvernement du Québec pour suivre les situations de faible revenu sous l'angle de la couverture des besoins de base. Pour de plus amples informations à ce sujet, voir
http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/Avis_CEPE.pdf
3. Nous avons limité notre échantillon aux personnes de moins de 65 ans en raison des différences dans la dynamique du revenu et de la structure des transferts gouvernementaux à l'intention des aînés par rapport au reste de la population.
4. L'examen des statistiques relatives à l'utilisation de l'une ou l'autre de ces définitions sur une base chronologique ne montre pas de tendance à la hausse ou à la baisse de la proportion des travailleurs à faible revenu entre 2000 et 2009, exception faite des travailleurs indépendants qui ont connu une hausse du faible revenu au cours de cette période. Ces statistiques sont néanmoins disponibles.
5. L'accumulation d'un minimum de 910 heures de travail durant l'année correspond à environ 6 mois de travail, soit 26 semaines à 35 heures par semaine.
6. En moyenne, entre 2007 et 2009, les travailleurs autonomes représentaient 11,9 % de l'ensemble des personnes ayant travaillé 910 heures et plus et n'ayant pas été aux études à temps plein durant l'année de référence.

Les travailleurs à faible revenu

7. Le choix des années pour l'analyse, qui reviennent partout dans ce chapitre, est contraint par le fait qu'au moment de la rédaction, nous ne disposions des seuils de la MPC que pour les années 2000 à 2009.
8. Sauf avis contraire, les taux de faible revenu de la population et des travailleurs présentés tout au long de ce chapitre sont calculés sur la base de l'ensemble de la population.
9. Dans le tableau 8-3, ainsi que dans le texte, la variable « heures hebdomadaires » a été calculée à partir du nombre d'heures rémunérées de tous les emplois au cours de l'année de référence de l'enquête, tandis que le « type d'emploi » (temps plein / partiel) est le type autodéclaré de l'emploi principal du répondant au cours de l'année de référence de l'enquête. Ce sont donc deux mesures différentes.
10. En raison de la petite taille de l'échantillon des travailleurs à faible revenu ayant un diplôme d'études universitaires, il nous est difficile de faire le même parallèle que celui que nous venons d'exposer.

Références

Bardone, L. et Guio, A.-C. (2005). Pauvreté des travailleurs : nouveaux indicateurs définis conjointement au niveau européen. Dans *Statistiques en bref, Population et conditions sociales*, Eurostat.

Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion. (2009). *Prendre la mesure de la pauvreté : proposition d'indicateurs de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion sociale afin de mesurer les progrès au Québec*. Québec, Canada : ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, gouvernement du Québec, 75 p.

Crespo, S. (2010). Entrer et sortir d'un épisode de faible revenu. Dans *Portrait social du Québec*, Institut de la statistique du Québec (p. 191-212).

Fleury, D. et Fortin, M. (2004). Les travailleurs à faible revenu au Canada. *Horizon*, 7(2).

OCDE. (2009). Pauvreté des travailleurs : quelles mesures pour les pouvoirs publics?. *L'observateur de l'OCDE*, 8 p.

U.S. Bureau of Labor Statistics. (2011). *A profile of the working poor, 2009*. U.S. Department of Labor, 14 p.

Valetta, R. (2005). *Les entrées et les sorties de la pauvreté dans les économies avancées : la dynamique de la pauvreté au Canada, en Allemagne, en Grande-Bretagne et aux États-Unis*. Ottawa, Canada : Statistique Canada, publication n° 75F0002MIF au catalogue.

Annexe 1 : Le choix d'une mesure de référence du faible revenu

Tirée de Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (2009), p. 30-31.

La mesure du panier de consommation s'approche davantage d'une des composantes mesurables du concept de pauvreté de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (L.R.Q., c. L-7), soit la couverture des besoins de base. En effet, en plus de la nourriture, des vêtements et du logement – besoins déjà reconnus par les seuils de faible revenu –, on considère le transport et un ensemble d'autres dépenses, notamment celles qui sont liées à certains services jugés indispensables. La mesure du panier de consommation a d'ailleurs permis de faire apparaître les particularités des besoins de transport dans les régions rurales où, pour accéder à l'activité et à la consommation, il faut pouvoir se déplacer en voiture.

La mesure renvoie aussi à des éléments tangibles pour le débat citoyen. Des personnes en situation de pauvreté en Europe ont souhaité pouvoir disposer d'une mesure équivalente, étant donné la difficulté de savoir à quoi peut bien correspondre un concept tel que la moitié ou 60 % de la médiane des revenus. La mesure du panier de consommation nous informe sur ce que signifie le fait de ne pouvoir satisfaire des besoins de base par un revenu dans notre société.

Comparativement à d'autres mesures, en effet, la mesure du panier de consommation comporte des atouts indéniables, pour peu qu'on en révise périodiquement le contenu afin de refléter l'évolution sociale (ex. : la plus récente version du guide alimentaire canadien). Elle permet ainsi de dépasser les limites associées aux deux autres mesures en usage :

- Les seuils de faible revenu présentent des biais de mesure importants qui peuvent conduire à des distorsions dans l'évaluation des situations de pauvreté, en particulier quant au coût de la vie et aux besoins à couvrir selon la province. Ils peuvent néanmoins être utilisés de façon transitoire pour l'étude du faible revenu sur des périodes plus longues au Québec, en dehors d'une perspective de comparaison interprovinciale.
- La mesure de faible revenu reflète moins bien la conception de la pauvreté selon l'une des composantes de la Loi, puisque son seuil n'est

fondé que sur la position relative du revenu d'une personne ou d'une famille par rapport à la répartition observable des revenus dans l'ensemble de la société. Cette mesure est indépendante de la couverture des besoins ; rien ne permet par conséquent de dire si le seuil correspond ou non à la satisfaction des besoins.

- La mesure du panier de consommation permet d'inclure une catégorie de personnes qui n'apparaissait pas avec les seuils de faible revenu ou les mesures de faible revenu après impôt, car cette mesure laisse voir une plus grande variété de situations. Le revenu disponible à la consommation aux fins du calcul de la mesure permet en effet de considérer comme étant à faible revenu, par exemple, une personne qui gagne un revenu sensiblement supérieur au seuil, mais qui, en raison des diverses dépenses non discrétionnaires qu'elle doit supporter, voit son revenu disponible diminuer sous le seuil.

Toute mesure, quelle qu'elle soit, ne sera jamais entièrement satisfaisante. Le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion recommande néanmoins l'adoption de la mesure du panier de consommation comme mesure de référence afin de suivre les situations de pauvreté vues sous l'angle d'une de leurs composantes, la couverture des besoins. Cette mesure est définie plus clairement et de manière plus cohérente que beaucoup d'autres. Il faut rappeler cependant que tout seuil est contenu dans une zone possible de seuils. Pour cette raison, nous voudrions observer la situation autour de ce seuil par souci de prudence et de robustesse des comparaisons. De plus, si la mesure du panier de consommation permet de suivre l'évolution de la pauvreté et les progrès réalisés, elle ne permet pas de mesurer la sortie de la pauvreté selon la définition donnée par la Loi.

En effet, si l'on considère non plus la composante de la couverture des besoins, mais les autres composantes contenues dans la définition de la pauvreté donnée dans la Loi, aucune mesure existante ne permet actuellement de déterminer de façon fiable qu'une personne dispose « des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société » et qu'elle jouit d'un niveau de vie suffisant ainsi que de la possibilité d'exercer les droits qui lui sont reconnus.

Enfin, le choix de la mesure du panier de consommation suppose aussi que l'on s'assure, auprès de Statistique Canada et de Ressources humaines et Développement social Canada, de leur volonté de l'améliorer, de la mettre à jour et de la rendre disponible chaque année. La promotion de cette mesure auprès des autres provinces devrait également favoriser un meilleur suivi par ces organismes.